Date de création/révision: 20/08/2002

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

JOHNS-265

RAISON SOCIALE
JOHNSON WAX PROFESSIONAL SAS

RISQUES SPECIFIQUES
EXTREMEMENT INFLAMMABLE - R 12

1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

- NOM DU PRODUIT GOOD SENSE RECHARGE SUMMER FESTIVAL
- REFERENCE 265
- FOURNISSEUR JOHNSON WAX PROFESSIONAL SAS
9 - 11 AVE DU VAL DE FONTENAY
94133 FONTENAY SOUS BOIS CEDEX

Téléphone / Fax 01 45 14 76 76

E-mail / Site internet- www.jwpeurope.com

Numéro d'appel d'urgence ORFILLA 01.45.42.59.59

- Informations complémentaires - Type d'utilisation
Désodorisant d'atmosphère

2 – COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Préparation désodorisante

Constituants contribuant aux dangers
Ether méthylique - CAS 115 - 10 - 6 - 30 à 60 % R 12
Ethanol - CAS 64 - 17 - 5 - 10 à 30 % - R 11

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Extrêmement inflammable

Peut irriter modéremment les yeux et la peau
Aucun risque connu pour l'environnement
Risques pour la santé : Ce produit n'est pas dangereux conformément aux réglementations européennes (67/548/EEC - 88/379/EEC)
un mauvais usage intentionel du produit concentré peut être nocif ou fatal en cas d'inhalation.

4 – PREMIERS SECOURS

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :
Rincer à l'eau immédiatement. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :
Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
- EN CAS D'INGESTION :
Les premiers secours ne sont pas nécessaires.
- EN CAS D'INHALATION :
En cas de difficultés respiratoires. Déplacer le sujet dans un endroit aéré. Faire appel à un médecin.

5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction

Poudre, l'anhydride carbonique.
Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou de la distance la plus éloignée possible. En cas d'incendie et /ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Les oxydes de carbone peuvent se former. Risque d'explosion des aérosols par le feu ou par une source de chaleur importante.

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles

- Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir section8)

- Précautions pour la protection de l'environnement

- Eliminer toutes les sources d'ignition.
En cas de déversement important : Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Ramasser avec du sable ou avec un autre matériau non combustible.
- Placer dans des contenants secs et propres répondant aux normes des méthodes approuvées d'élimination.

- Méthodes de Nettoyage

- Nettoyage avec un rinçage à l'eau

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- Eviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard.
- Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas percer le contenant ni le jeter au feu.

STOCKAGE

- Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Conserver à l'écart de la chaleur.
- Protéger du gel
- Conserver hors de la portée des enfants.
- Réservé à un usage professionnel
- Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles.
- Ne pas fumer
- Récipient sous pression.
- A protéger des rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- Aucune ventilation particulière requise.
- Ventilation adéquate du local

9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Aérosol

PH

Température de changement d'état

Point d'éclair

<O° C (propulseur)

Caractéristique d'explosivité

Densité

Solubilité

Odeur caractéristique

10- STABILITE ET REACTIVITE

Le produit est stable.
Conditions à éviter : Chaleur excessive

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Formule déposée au Centre Anti-Poisons :
PARIS 01.40.05.48.48
LYON 04.72.11.69.11
MARSEILLE 04.91.75.25.25
Toxicité orale DL 5O : >2000mg/kg
Maladies professionelles : N° 84 - ETHANOL

12- INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Aucun risque connu pour l'environnement

13- CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Pas de rejets importants directement dans le milieu naturel
Récupération et traitement par un organisme agréé.

14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TERRE- ROUTE - CHEMIN DE FER
Exempté de réglementation ADR, conforme 2,22O1 a(g)
MARITIME
Ce produit ne fait pas l'objet de réglementations conformément à l'IMDG

JOHNS-265
JOHNS-265
JOHNS-265
JOHNS-265

Date de création/révision: 20/08/2002

15- INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Phrases R 12 : Extrêmement Inflammable
Utiliser conformément à la destination et aux instructions d'usage du fabricant
Conserver hors de portée des enfants.Récipient sous pression. A protéger des rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Utiliser et conserver à l'écart de toute flamme ou source d'ignition. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé . Procéder par de brèves pressions sans pulvérisation prolongée. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
JOHNS-265
JOHNS-265
JOHNS-265
JOHNS-265
JOHNS-265
JOHNS-265
JOHNS-265
JOHNS-265
JOHNS-265
JOHNS-265
JOHNS-265
JOHNS-265
JOHNS-265
JOHNS-265
JOHNS-265
JOHNS-265

16- AUTRES INFORMATIONS

Recommandation 89/542

	Concentration en %			
	< 5	5 à < 15	15 à < 30	30 et +
Phosphates				
Phosphonates				
Tensio-actifs anioniques				
Tensio-actifs cationiques				
Tensio-actifs amphotères				
Tensio-actifs non ioniques				
Agents de blanchiment oxygénés				
Agents de blanchiment chlorés				
Acide éthylène diaminetétra-acétique EDTA)				
Acide nitriotriacétique (NTA)				
Phénols et phénols halogénés				
Paradichlorobenzene				
Hydrocarbures aromatiques				
Hydrocarbures alophatiques				
Halogénés				
Savons				
Zéolites				
Polycarboxylates				

Produit réservé à un usage professionnel
Code produit : 420720
Conditionnement : 20 ml

A N N E X E

Liste des phrases R
(AISD 16/10/02)

R 1 : Explosif à l'état sec.
R 2 : Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 3 : Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 4 : Forme des composés métalliques explosifs très sensibles.
R 5 : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
R 6 : Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
R 7 : Peut provoquer un incendie.
R 8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R 9 : Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.
R 10: Inflammable.
R 11: Facilement inflammable.
R 12: Extrêmement inflammable.
R 14: Réagit violemment au contact de l'eau.
R 15: Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
R 16: Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.
R 17: Spontanément inflammable à l'air.
R 18: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur - air inflam- mable/explosif.
R 19: Peut former des peroxydes explosifs.
R 20: Nocif par inhalation.
R 21: Nocif par contact avec la peau.
R 22: Nocif en cas d'ingestion.
R 23: Toxique par inhalation.
R 24: Toxique par contact avec la peau.
R 25: Toxique en cas d'ingestion.
R 26: Très toxique par inhalation.
R 27: Très toxique par contact avec la peau.
R 28: Très toxique en cas d'ingestion.
R 29: Au contact de l'eau dégage des gaz toxiques.
R 30: Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation.
R 31: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R 32: Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
R 33: Danger d'effets cumulatifs.
R 34: Provoque des brûlures.
R 35: Provoque de graves brûlures.
R 36: Irritant pour les yeux.
R 37: Irritant pour les voies respiratoires.
R 38: Irritant pour la peau.
R 39: Danger d'effets irréversibles très graves.
R 40: Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes
R 41: Risque de lésions oculaires graves.
R 42: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 44: Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
R 45: Peut provoquer le cancer.
R 46: Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
R 48: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
R 49: Peut provoquer le cancer par inhalation.
R 50: Très toxique pour les organismes aquatiques.
R 51: Toxique pour les organismes aquatiques.
R 52: Nocif pour les organismes aquatiques.
R 53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 54: Toxique pour la flore.
R 55: Toxique pour la faune.
R 56: Toxique pour les organismes du sol.
R 57: Toxique pour les abeilles.
R 58: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
R 59: Dangereux pour la couche d'ozone.
R 60: Peut altérer la fertilité.
R 61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 62: Risque possible d'altération de la fertilité.
R 63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 64: Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
R 65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R 66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R 67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R 68: Possibilité d'effets irréversibles